

## Conditions générales B2C Conec Care Octobre 2020

### Table des matières :

- Article 1 - Définitions
- Article 2 - Identité de l'entrepreneur
- Article 3 - Applicabilité
- Article 4 - L'offre
- Article 5 - L'accord
- Article 6 - Droit de rétractation
- Article 7 - Frais en cas de retrait
- Article 8 - Exclusion du droit de rétractation
- Article 9 - Le prix
- Article 10 - Conformité et garantie
- Article 11 - Livraison et exécution
- Article 12 - Opérations continues : durée, résiliation et renouvellement
- Article 13 - Paiement
- Article 14 - Procédure de plainte
- Article 15 - Litiges
- Article 16 - Dispositions complémentaires ou différentes

### Article 1- Définitions

Dans les présentes conditions générales, les termes suivants ont la signification suivante :

23. Délai de **grâce** : délai dans lequel le consommateur peut faire usage de son droit de rétractation ;
24. **Consommateur** : la personne physique qui n'agit pas dans l'exercice d'une profession ou d'une activité commerciale et qui conclut un contrat à distance avec l'entrepreneur ;
25. **Jour** : jour calendaire ;
26. **Opération à durée déterminée** : contrat à distance portant sur une série de produits et/ou services dont l'obligation de livraison et/ou d'achat est étalée dans le temps ;
27. **Support durable** : tout moyen permettant au consommateur ou à l'entrepreneur de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement, de manière à permettre leur consultation ultérieure et la reproduction sans altération des informations stockées.
28. **Droit de rétractation** : possibilité pour le consommateur de renoncer au contrat à distance pendant le délai de réflexion ;
29. **Formulaire type** : le formulaire type de rétractation que le professionnel met à la disposition du consommateur pour qu'il le remplisse lorsqu'il souhaite faire usage de son droit de rétractation.
30. **Entrepreneur** : personne physique ou morale qui offre des produits et/ou des services aux consommateurs à distance ;
31. **Contrat à distance** : dans les présentes conditions, on entend par contrat à distance à la fois un contrat par lequel, dans le cadre d'un système organisé par le professionnel pour la vente à distance de produits et/ou de services, jusqu'au moment de la conclusion du contrat inclus, il est fait exclusivement usage d'une ou de plusieurs techniques de communication à distance et un autre acte juridique multilatéral entre le professionnel et un consommateur, par lequel une obligation est créée. Sauf indication contraire, les conditions s'appliquent aux deux types d'accords ;
32. **Technique de communication à distance** : moyen qui peut être utilisé pour conclure un accord, sans que le consommateur et l'entrepreneur soient ensemble dans la même pièce au même moment.
33. **Conditions générales** : les présentes conditions générales de l'entrepreneur.

## **Article 2- Identité de l'entrepreneur**

Conec Care BV

Hondiusstraat 28L, 6827 DE Arnhem

Numéro de téléphone : 085 48 99 400

Adresse électronique : info@conec.care

Numéro de la Chambre de commerce : 80306055

Numéro d'identification TVA : 8616.24.580.B. 01

## **Article 3- Applicabilité**

15. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres de l'entrepreneur et à tout accord conclu à distance et commandes entre l'entrepreneur et les consommateurs.
16. Avant la conclusion de l'accord à distance, le texte des présentes conditions générales sera mis à la disposition du consommateur. Si cela n'est pas raisonnablement possible, il sera indiqué, avant la conclusion du contrat à distance, que les conditions générales peuvent être consultées dans les locaux de l'entrepreneur et qu'elles seront envoyées gratuitement au consommateur dès que possible, à sa demande.
17. Si le contrat à distance est conclu par voie électronique, alors, contrairement au paragraphe précédent, et avant la conclusion du contrat à distance, le texte des présentes conditions générales peut être mis à la disposition du consommateur par voie électronique de telle sorte que celui-ci puisse facilement les stocker sur un support de données durable. Si cela n'est pas raisonnablement possible, il sera indiqué, avant la conclusion du contrat à distance, où les conditions générales peuvent être consultées par voie électronique et qu'elles seront envoyées gratuitement au consommateur, à sa demande, soit par voie électronique, soit d'une autre manière.
18. Dans le cas où des conditions spécifiques de produits ou de services s'appliquent en plus des présentes conditions générales, les deuxième et troisième alinéas s'appliquent par analogie et le consommateur peut toujours invoquer la disposition applicable qui lui est la plus favorable en cas de conditions générales contradictoires.
19. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales sont à tout moment invalides ou annulées en tout ou en partie, le reste de l'accord et les présentes conditions resteront en vigueur et la disposition en question sera remplacée sans délai, en concertation mutuelle, par une disposition qui se rapproche le plus possible du sens de la disposition initiale.
20. Les situations non couvertes par les présentes conditions générales doivent être évaluées "dans l'esprit" des présentes conditions générales.
21. Les incertitudes concernant l'interprétation ou le contenu d'une ou plusieurs dispositions de nos conditions générales doivent être interprétées "dans l'esprit" de ces conditions générales.

## **Article 4- L'offre**

13. Si une offre a une durée de validité limitée ou est soumise à des conditions, cela sera explicitement indiqué dans l'offre.
14. L'offre est sans engagement. L'entrepreneur a le droit de modifier et d'adapter l'offre.
15. L'offre contient une description complète et précise des produits et/ou services offerts. La description est suffisamment détaillée pour permettre au consommateur d'évaluer correctement l'offre. Si l'entrepreneur utilise des images, celles-ci sont le reflet fidèle des produits et/ou services. Des erreurs évidentes ou des erreurs dans l'offre liant l'entrepreneur.
16. Toutes les images, spécifications et données de l'offre sont indicatives et ne peuvent donner lieu à une compensation ou à la dissolution de l'accord.
17. Les images des produits sont une représentation fidèle des produits proposés. L'entrepreneur ne peut pas garantir que les couleurs affichées correspondent exactement aux couleurs réelles des produits.
18. Chaque offre contient des informations telles qu'il est clair pour le consommateur quels sont les droits et les obligations liés à l'acceptation de l'offre. Cela concerne en particulier :
  - o le prix incluant les taxes ;
  - o les éventuels coûts d'expédition ;
  - o la manière dont l'accord sera mis en œuvre et les actions nécessaires à cet effet ;
  - o l'applicabilité ou non du droit de rétractation ;
  - o le mode de paiement, de livraison et d'exécution de l'accord ;
  - o Le délai d'acceptation de l'offre, ou le délai dans lequel l'entrepreneur garantit le prix ;

- o le niveau du tarif des communications à distance si les coûts d'utilisation de la technique de communication à distance sont calculés sur une base autre que le tarif de base normal pour la technique de communication utilisée ;
- o si le contrat est archivé après sa conclusion et, dans l'affirmative, de quelle manière il peut être consulté par le consommateur ;
- o la manière dont le consommateur, avant de conclure le contrat, peut vérifier les données fournies par lui dans le cadre du contrat et, s'il le souhaite, les corriger ;
- o toute autre langue que le néerlandais dans laquelle l'accord peut être conclu ;
- o les codes de conduite auxquels le professionnel est soumis et la manière dont le consommateur peut consulter ces codes de conduite par voie électronique ; et
- o la durée minimale du contrat à distance dans le cas d'une transaction prolongée.

#### **Article 5- L'accord**

15. Le contrat est conclu, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe 4, au moment où le consommateur accepte l'offre et où les conditions de celle-ci sont remplies.
16. Si le consommateur a accepté l'offre par voie électronique, le professionnel confirmera immédiatement la réception de l'acceptation électronique de l'offre. Tant que la réception de cette acceptation n'a pas été confirmée par le professionnel, le consommateur peut résilier le contrat.
17. Si l'accord est créé par voie électronique, le professionnel prendra les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger la transmission électronique des données et il assurera un environnement web sécurisé. Si le consommateur est en mesure de payer par voie électronique, l'entrepreneur prendra les mesures de sécurité appropriées.
18. L'entrepreneur peut - dans le cadre de la loi - informer le consommateur de ses obligations de paiement, et de tous les faits et facteurs pertinents pour une bonne conclusion de la distance. Si, sur la base de cette enquête, le professionnel a de bonnes raisons de ne pas conclure le contrat, il est en droit de refuser une commande ou une demande en la motivant, ou d'assortir l'exécution de conditions particulières.
19. Le professionnel envoie au consommateur les informations suivantes avec le produit ou le service, par écrit ou de manière à ce que le consommateur puisse les stocker de manière accessible sur un support de données durable :
  - k. l'adresse de visite de l'établissement commercial du professionnel où le consommateur peut déposer une réclamation ;
  - l. les conditions dans lesquelles et la manière dont le consommateur peut exercer son droit de rétractation, ou une déclaration claire concernant l'exclusion du droit de rétractation ;
  - m. des informations sur les garanties et le service après-vente existant ;
  - n. les données visées à l'article 4, paragraphe 3, des présentes conditions, sauf si le professionnel les a déjà fournies au consommateur avant la conclusion du contrat ;
  - o. les conditions de résiliation de l'accord si celui-ci a une durée de plus d'un an ou est indéterminé.
20. En cas d'opération prolongée, la disposition du paragraphe précédent ne s'applique qu'à la première livraison.
21. Chaque accord est conclu sous les conditions suspensives d'une disponibilité suffisante des produits concernés.

## **Article 6 - Droit de rétractation (applicable uniquement dans le cas d'un contrat à distance)**

### *A la livraison des produits :*

13. Lors de l'achat de produits, le consommateur a la possibilité de résilier le contrat, sans donner de raisons, pendant une période de 14 jours. Ce délai commence à courir le jour suivant la réception du produit par le consommateur ou un représentant préalablement désigné par le consommateur et l'entrepreneur annoncé.
14. Pendant la période de réflexion, le consommateur manipulera le produit et l'emballage avec soin. Il ne débarrassera ou n'utilisera le produit que dans la mesure nécessaire pour juger s'il souhaite le conserver. S'il fait usage de son droit de rétractation, il retournera le produit avec tous les accessoires fournis et- si cela est raisonnablement possible- dans l'état et l'emballage d'origine à l'entrepreneur, conformément aux instructions raisonnables et claires fournies par ce dernier.
15. Si le consommateur souhaite faire usage de son droit de rétractation, il est tenu d'en informer le professionnel dans les 14 jours suivant la réception du produit. Le consommateur doit le faire savoir au moyen du formulaire type. Après avoir fait connaître son droit de rétractation, le consommateur doit retourner le produit dans un délai de 14 jours. Le consommateur doit prouver que les marchandises livrées ont été renvoyées dans les délais, par exemple au moyen d'une preuve d'envoi.
16. Si, à l'expiration des délais prévus aux paragraphes 2 et 3, le client n'a pas indiqué qu'il souhaite exercer son droit de rétractation ou n'a pas renvoyé le produit à l'entrepreneur, l'achat est un fait.

### *Lors de la prestation de services :*

17. Lors de la prestation de services, le consommateur peut résilier le contrat sans donner de raison de le faire pendant au moins 14 jours, à compter du jour de la conclusion du contrat.
18. Pour faire usage de son droit de rétractation, le consommateur se concentrera sur les instructions raisonnables et claires fournies par l'entrepreneur dans l'offre et/ou au plus tard à la livraison.

## **Article 7- Frais en cas de retrait (visés à l'article 6)**

9. Si le consommateur fait usage de son droit de rétractation, seuls les frais de renvoi de la marchandise lui seront facturés.
10. Si le consommateur a payé un montant, l'entrepreneur remboursera ce montant dès que possible, mais au plus tard dans les 14 jours suivant la rétractation. Cela est soumis à la condition que le produit ait déjà été reçu par le commerçant ou que des preuves concluantes d'un retour complet puissent être fournies. Le remboursement sera effectué par le même mode de paiement que celui utilisé par le consommateur, à moins que celui-ci n'accepte explicitement un mode de paiement différent.
11. Si le produit est endommagé en raison d'une manipulation négligente de la part du consommateur, celui-ci est responsable de toute réduction de la valeur du produit.
12. Le consommateur ne peut être tenu responsable de la diminution de la valeur du produit si le professionnel n'a pas fourni toutes les informations requises par la loi concernant le droit de rétractation ; cela doit être fait avant la conclusion du contrat d'achat.

## **Article 8- Exclusion du droit de rétractation (tel que visé à l'article 6)**

7. Le professionnel peut empêcher le consommateur de disposer d'un droit de rétractation sur les produits tels que définis aux paragraphes 2 et 3. L'exclusion du droit de rétractation n'est valable que si le professionnel a clairement indiqué ce fait lors de l'offre, ou au moins en temps utile avant la conclusion du contrat.
8. L'exclusion du droit de rétractation n'est possible que pour les produits :
  - q. qui ont été créés par le professionnel conformément aux spécifications du consommateur ;
  - r. qui sont clairement de nature personnelle ;
  - s. qui ne peuvent être restitués en raison de leur nature ;
  - t. qui peuvent se détériorer ou vieillir rapidement ;
  - u. dont le prix est soumis à des fluctuations du marché financier sur lesquelles l'entrepreneur n'a aucune influence ;
  - v. pour les journaux et magazines individuels ;
  - w. pour les enregistrements audio et vidéo et les logiciels informatiques dont le consommateur a brisé le sceau ;
  - x. Pour les produits hygiéniques dont le consommateur a brisé le sceau.
9. L'exclusion du droit de rétractation n'est possible que pour les services :
  - g. concernant l'hébergement, le transport, la restauration ou les activités de loisirs à effectuer à une date donnée ou pendant une période donnée ;

- h. dont la livraison a commencé avec le consentement explicite du consommateur avant l'expiration du délai de réflexion ;
- i. sur les paris et les loteries.

#### **Article 9- Le prix**

- 13. Pendant la période de validité mentionnée dans l'offre, les prix des produits et/ou services offerts ne sont pas augmentés, à l'exception des changements de prix dus à des modifications des taux de TVA.
- 14. Nonobstant le paragraphe précédent, le professionnel peut proposer des produits ou des services dont les prix sont soumis à des fluctuations du marché financier qui échappent à son contrôle, à des prix variables. Ce lien avec les fluctuations et le fait que tous les prix mentionnés sont des prix cibles, seront mentionnés avec l'offre.
- 15. Les augmentations de prix dans les 3 mois suivant la conclusion de l'accord ne sont autorisées que si elles résultent de réglementations ou de dispositions légales.
- 16. Les augmentations de prix à partir de 3 mois après la conclusion du contrat ne sont autorisées que si l'entrepreneur l'a stipulé et :
  - a. ils résultent de règlements ou de dispositions légales ; ou
  - b. le consommateur est autorisé à résilier le contrat le jour où l'augmentation de prix prend effet.
- 17. Les prix mentionnés dans l'offre de produits ou de services incluent la TVA.
- 18. Tous les prix sont sujets à des erreurs d'impression et de composition. Aucune responsabilité n'est acceptée pour les conséquences des fautes d'impression et de composition. En cas d'erreur d'impression, l'entrepreneur n'est pas obligé de livrer le produit au mauvais prix.

#### **Article 10- Conformité et garantie**

- 11. Le professionnel garantit que les produits et/ou services répondent au contrat, aux spécifications énoncées dans l'offre, aux exigences raisonnables de fiabilité et/ou de fonctionnement et aux dispositions légales et/ou réglementations gouvernementales qui existaient à la date de conclusion du contrat. S'il y a accord, l'entrepreneur s'assure également que le produit convient à une utilisation autre que normale (non commerciale).
- 12. Une garantie fournie par le professionnel, le fabricant ou l'importateur n'affecte pas les droits et réclamations juridiques que le consommateur peut faire valoir à l'encontre du professionnel sur la base du contrat.
- 13. Tout défaut ou produit mal livré doit être signalé à l'entrepreneur par écrit dans les 4 semaines suivant la livraison. Le retour des produits doit avoir lieu dans l'emballage d'origine et dans un état neuf.
- 14. La période de garantie de l'entrepreneur correspond à la période de garantie du fabricant. L'entrepreneur n'est jamais responsable de l'adéquation finale des produits à chaque application individuelle du consommateur, ni des conseils concernant l'utilisation ou l'application des produits.
- 15. La garantie ne s'applique pas si :
  - o Le consommateur a réparé et/ou modifié les produits livrés lui-même ou les a fait réparer et/ou modifier par des tiers ;
  - o Les produits livrés ont été exposés à des conditions anormales ou sont manipulés avec négligence ou contrairement aux instructions de l'entrepreneur et/ou de l'emballage ;
  - o L'inadéquation résulte en tout ou en partie de la réglementation que le gouvernement a établie ou établira en ce qui concerne la nature ou la qualité des matériaux utilisés.

#### **Article 11- Livraison et exécution**

- 15. L'entrepreneur apportera le plus grand soin à la réception et à l'exécution des commandes de produits et à l'évaluation des demandes de prestation de services.
- 16. Le lieu de livraison est l'adresse que le consommateur a fait connaître à l'entreprise.
- 17. Sous réserve de ce qui est indiqué au paragraphe 4 du présent article, la société a accepté les commandes dans les meilleurs délais, mais au plus tard dans les 30 jours, à moins que le consommateur n'ait accepté une livraison plus longue. Si la livraison est retardée, ou si une commande n'est pas ou seulement partiellement exécutée, le consommateur les reçoit au plus tard 30 jours après avoir passé la commande. Dans ce cas, le consommateur a le droit de résilier le contrat sans pénalité. Le consommateur n'a pas droit à une indemnisation.
- 18. Tous les délais de livraison sont indicatifs. Le consommateur ne peut tirer aucun droit des dates de livraison mentionnées. Le dépassement d'un délai ne donne au consommateur aucun droit à une indemnisation.

19. En cas de dissolution conformément au paragraphe 3 du présent article, le professionnel remboursera au consommateur la somme payée dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans les 14 jours suivant cette dissolution.
20. Si la livraison d'un produit commandé s'avère impossible, l'entrepreneur s'efforcera de fournir un article de remplacement. Au plus tard lors de la livraison, il sera signalé de manière claire et compréhensible qu'un article de remplacement est en cours de livraison. Pour les articles de remplacement, le droit de rétractation ne peut être exclu. Le coût de tout envoi de retour est à la charge de l'entrepreneur.
21. Le risque de dommage et/ou de perte des produits incombe à l'entrepreneur jusqu'au moment de la livraison au consommateur ou à un représentant prédésigné et annoncé par l'entrepreneur, sauf convention contraire expresse.

## **Article 12- Opérations continues : durée, résiliation et renouvellement**

### *Annulation*

17. Le consommateur peut contracter pour une durée indéterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services, à tout moment, dénoncer les règles de résiliation applicables et un préavis ne dépassant pas un mois.
18. Le consommateur peut contracter pour une durée déterminée et qui s'étend à la livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services, à tout moment à la fin de la durée déterminée dénoncer les règles de résiliation applicables et un préavis ne dépassant pas un mois.
19. Le consommateur peut résilier les contrats visés aux paragraphes précédents :
  - Annuler à tout moment et ne pas se limiter à une annulation à un moment précis ou dans une période donnée ;
  - Au moins, ils se terminent de la même manière que ceux qu'il a conclus ;
  - La résiliation se fait toujours avec le même préavis que celui que l'entrepreneur s'est fixé. \

### *Extension*

20. Un contrat à durée déterminée, qui s'étend à la livraison régulière de produits (y compris l'électricité) ou de services, ne peut être prolongé ou renouvelé tacitement pour une période déterminée.
21. Nonobstant le paragraphe précédent, un contrat à durée déterminée qui a été conclu pour la fourniture régulière de quotidiens ou d'hebdomadaires et de magazines peut être renouvelé tacitement pour une durée maximale de trois mois si le consommateur a le droit de résilier ce contrat renouvelé à la fin de la période de renouvellement, avec un préavis qui n'excède pas un mois.
22. Un contrat à durée déterminée qui a été conclu pour la fourniture régulière de produits ou de services ne peut être automatiquement prolongé pour une durée indéterminée que si le consommateur a à tout moment le droit de le résilier, avec un préavis qui n'excède pas un mois et une période qui n'excède pas trois mois si le contrat porte sur la fourniture régulière de journaux ou de magazines quotidiens ou hebdomadaires, mais moins d'une fois par mois.
23. Un contrat à durée limitée pour la fourniture régulière, par voie d'introduction, de journaux et magazines quotidiens ou hebdomadaires (abonnement d'essai ou d'introduction) n'est pas automatiquement poursuivi et prend fin à la fin de la période d'essai ou d'introduction.

### *Durée*

24. Si un contrat dure plus d'un an, le consommateur peut à tout moment résilier le contrat après un an avec un préavis d'un mois maximum, à moins que le caractère raisonnable et équitable ne s'oppose à la résiliation avant la fin du délai convenu.

## **Article 13- Paiement**

7. Pour autant qu'aucune autre date n'ait été convenue, les sommes dues par le consommateur doivent être versées dans les 7 jours ouvrables suivant le début du délai de réflexion visé à l'article 6, paragraphe 1. En cas d'accord pour la fourniture d'un service, ce délai commence à courir après que le consommateur a reçu la confirmation de l'accord.
8. Le consommateur a le devoir de signaler immédiatement à l'opérateur toute inexactitude dans les données fournies ou le paiement spécifié.
9. En cas de non-paiement de la part du consommateur, et sous réserve de restrictions légales, le professionnel a le droit de facturer au consommateur tous les frais raisonnables portés à sa connaissance à l'avance.

## **Article 14- Procédure de plainte**

15. L'entrepreneur dispose d'une procédure de plainte suffisamment publiée et traite la plainte conformément à cette procédure.
16. Les plaintes concernant l'application de l'accord doivent être décrites de manière complète et claire et soumises à l'entrepreneur dans les 7 jours suivant la découverte des défauts par le consommateur.
17. Les plaintes soumises au professionnel recevront une réponse dans un délai de 14 jours, calculé à partir de la date de réception. Si une plainte nécessite un délai de traitement plus long, le professionnel répondra dans un délai de 14 jours en envoyant un accusé de réception et en indiquant la date à laquelle le consommateur peut s'attendre à recevoir une réponse plus détaillée.
18. Si la plainte ne peut être résolue par une consultation mutuelle, il en résulte un litige qui est soumis à la procédure de règlement des différends.
19. En cas de plainte, le consommateur doit d'abord s'adresser à l'entrepreneur. Si le magasin est affilié à la Stichting WebwinkelKeur et que les plaintes ne peuvent être résolues d'un commun accord, le consommateur doit contacter la Stichting WebwinkelKeur ([www.webwinkelkeur.nl](http://www.webwinkelkeur.nl)), qui assurera une médiation gratuite. Vérifiez si ce magasin a une adhésion en cours via <https://www.webwinkelkeur.nl/leden/>. S'il n'y a toujours pas de solution, le consommateur a la possibilité de laisser sa plainte être traitée par la commission indépendante des litiges nommée par la Stichting WebwinkelKeur, dont le verdict est contraignant et l'entrepreneur et le consommateur acceptent cette décision contraignante. La soumission d'un litige à ce comité de litige est un coût que les consommateurs doivent payer au comité. Il est également possible de déposer des plaintes via la plateforme européenne ODR (<http://ec.europa.eu/odr>).
20. Une plainte ne suspend pas les obligations de l'entrepreneur, à moins que celui-ci n'indique le contraire par écrit.
21. Si une plainte est jugée justifiée par l'entrepreneur, ce dernier remplacera ou réparera, à sa discrétion, les produits livrés gratuitement.

#### **Article 15- Litiges**

5. Les contrats entre l'entrepreneur et le consommateur auxquels se rapportent les présentes conditions générales sont exclusivement régis par le droit néerlandais. Même si le consommateur vit à l'étranger.
6. La Convention de Vienne sur les ventes n'est pas applicable.

#### **Article 16- Dispositions complémentaires ou différentes**

Les dispositions complémentaires ou dérogatoires aux présentes conditions générales ne peuvent être préjudiciables au consommateur et doivent être consignées par écrit ou de telle manière que le consommateur puisse être stocké de manière accessible sur un support de données durable.

### Modèle de formulaire de retrait

(ne remplissez et ne renvoyez ce formulaire que si vous souhaitez résilier le contrat)

— À l'adresse suivante :  
Conec Care BV  
Hondiusstraat 28L6827 DE Arnhem

info@conec.care+31854899400

—  
- Je (nous) (\*) vous informe (nous) (\*) que je (nous) (\*) retire (retirons) de mon (notre) (\*) contrat de vente les biens suivants / la fourniture du service suivant (\*) :

- Commandé le (JJ-MM-AAA) :

- Numéro d'ordre :

- Reçu le (JJ-MM-AAA) :

- Nom(s) du (des) consommateur(s)

- Adresse(s) du consommateur :

- Numéro de compte IBAN :

- Signature du (des) consommateur(s) (uniquement si ce formulaire est notifié sur papier)

- Date(JJ-MM-AAA) :

*(\*) Biffer les mentions inutiles.*